

PRIX DU MEILLEUR ARTICLE FINANCIER

Rigueur de l'analyse, attractivité et originalité du style, vertu pédagogique : les ingrédients d'une réussite depuis 16 ans !

2015

Catégorie "Jeunes journalistes"

Marie CHARREL

Le Monde

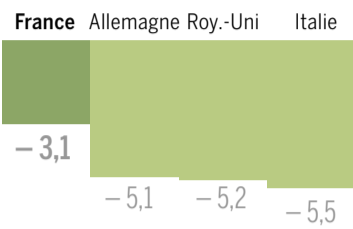
"La France est-elle l'homme
malade de l'Europe ?"



Indicateur signalant un problème majeur de **compétitivité** de l'économie française, ou inquiétant pour l'**avenir** du pays

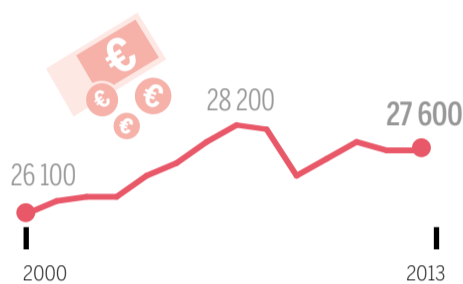
1 Notre PIB a moins plongé qu'ailleurs pendant la crise de 2009...

CROISSANCE DU PIB EN 2009, EN %



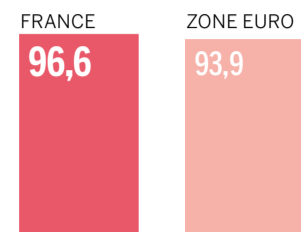
... mais notre croissance par tête stagne

PIB PAR TÊTE, EN EUROS



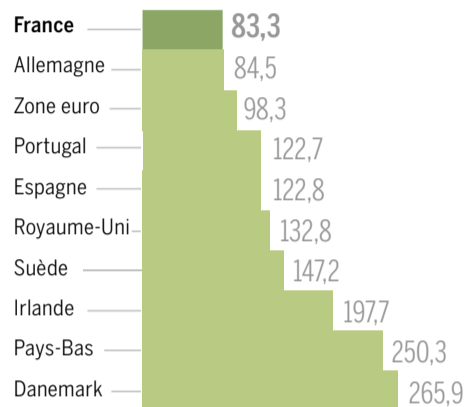
2 Notre dette publique est supérieure à la moyenne de la zone euro...

DETTE PUBLIQUE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2014, EN % DU PIB



... mais nos ménages sont parmi les moins endettés d'Europe

TAUX D'ENDETTEMENT BRUT DES MÉNAGES EN 2013, EN %



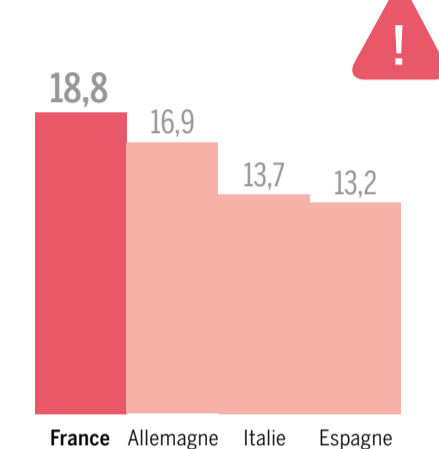
3 Nos salaires dans l'industrie restent proches du niveau allemand...

SALAIRE HORAIRE DANS L'INDUSTRIE, Y COMPRIS LES CHARGES SOCIALES, EN 2013, EN EUROS



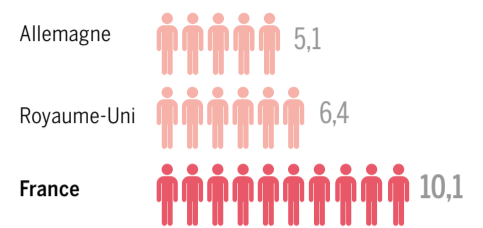
... mais les charges sociales sont chez nous parmi les plus élevées d'Europe

CHARGES SOCIALES DES EMPLOYEURS ET DES SALARIÉS, EN % DU PIB



4 Notre taux de chômage est plus élevé qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni...

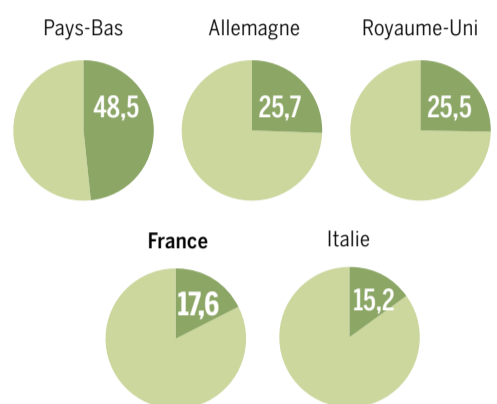
TAUX DE CHÔMAGE* EN MAI 2014, EN %



* Au sens du Bureau international du travail

... mais nous sommes moins touchés par le temps partiel

TRAVAILLEURS EN TEMPS PARTIEL EN 2013, EN % DE L'EMPLOI TOTAL



Croissance nulle au deuxième trimestre, investissement à plat, industrie à la peine... L'économie française, jadis inquiète aujourd'hui certains observateurs et Bruxelles, qui l'appellent à se réformer. Quitte à oublier, parfois un p

La France est-elle l'homme mala

Cancer, mauvais élève, maillon faible, etc. Depuis quelques mois, l'économie française inquiète. A Bruxelles, la Commission européenne redoute que Paris échoue à ramener son déficit public sous la barre des 3% du produit intérieur brut (PIB) en 2015, comme promis. Ces dernières années, notre pays n'est en effet jamais parvenu à tenir ses engagements. A Berlin, on craint que les appels répétés de François Hollande pour plus de soutien à la demande européenne soient un prétexte pour abandonner les réformes structurelles déjà bien entamées en Espagne ou au Portugal.

De plus en plus souvent, la France est même qualifiée « d'homme malade de l'Europe ». Une expression à l'origine employée au XIX^e siècle par l'empereur russe Nicolas I^{er} pour désigner l'Empire ottoman, alors vacillant. Et depuis régulièrement utilisée pour accabler d'autres États : Royaume-Uni dans les années 1960, Allemagne dans les années 1990... « A force d'être utilisés dans n'importe quel contexte, ces mots finissent par être galvaudés », remarque Jean-Marc Daniel, économiste et professeur à l'ESCP Europe.

La question n'en est pourtant pas moins légitime : notre pays est-il ou non la lanterne rouge du Vieux Continent ? La réponse est en vérité moins évidente qu'il n'y paraît car le sujet, passionnel, prête facilement aux idées reçues, raccourcis démagogues et exagérations. Dans un sens comme dans l'autre...

Notre économie décroche-t-elle vraiment ?

Oui. Mais à quel point, et est-ce très grave ? C'est là que les diagnostics des économistes divergent. Ces derniers se divisent en deux camps. D'un côté, les optimistes modérés soulignent que la France ne va pas si mal – et va en tout cas bien mieux que la Grèce ou l'Italie, les véritables malades de l'Europe. « On oublie parfois un peu trop vite nos atouts, et ils sont solides », souligne Mathieu Plane, économiste à l'OFCE.

En 2009, notre économie a ainsi enregistré une récession beaucoup moins profonde que le Royaume-Uni et l'Allemagne, grâce à ses amortisseurs sociaux. Nos ménages sont parmi les moins endettés d'Europe, notre natalité est l'une des plus dynamiques de la zone euro, la qualité de nos infrastructures fait des jaloux... « La France est hypocondriaque, elle croit souffrir d'une maladie qui n'existe pas et risque de s'infliger le mauvais traitement », s'étonne ainsi le Prix Nobel 2008 d'économie Paul Krugman, dans le *New York Times* du 27 août, convaincu que nous broyons du noir pour rien. « Disons plutôt que nous sommes un pays riche, mais qui s'est endormi sur ses lauriers », nuance Alexandre Delaigue, professeur d'économie à Saint-Cyr. Il n'y aurait donc pas de raison de paniquer. En revanche, la trajectoire que suit notre économie depuis quelques mois reste préoccupante. Et nous tomberons bel et bien

malades si nous ne faisons rien. Les pessimistes, bien plus nombreux, estiment quant à eux que ces atouts sont l'arbre qui cache la forêt, et tirent la sonnette d'alarme. « Le socle de notre croissance est cassé depuis longtemps », s'inquiète ainsi Gilbert Cette, économiste à l'université d'Aix-Marseille et coauteur de l'ouvrage *Changer de modèle* (Odile Jacob, 180 pages, 22,90 euros), sur le sujet.

De fait, nos parts de marché à l'international s'effondrent depuis quinze ans, notre balance commerciale encore excédentaire en 1995 est déficitaire, nous n'enregistrons plus assez de gains de productivité, notre PIB par habitant, comparable à celui de la Suède en 1980, est aujourd'hui inférieur de 10 points... Et notre industrie fond comme neige au soleil.

La capacité de production de l'industrie manufacturière est ainsi aujourd'hui de 10% plus basse qu'en 2002 et de 9% plus basse qu'en 2007. Motif ? « Les marges bénéficiaires de l'industrie ont beaucoup trop baissé et les salaires réels augmentent plus vite que la productivité : tout décourage les entreprises d'investir et de moderniser leurs équipements », résume Patrick Artus, chef économiste chez Natixis.

En d'autres termes, la France n'investit et n'innove plus assez pour assurer son avenir. Elle perd en compétitivité. Et sa croissance potentielle, aujourd'hui de moins de 1%, selon les calculs d'Oxford Economics et de Natixis, sera, si rien ne change, insuffisante pour permettre de réduire

le chômage et stopper l'augmentation de la dette publique.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

Il n'y a pas une seule explication, mais des dizaines, aussi bien sociétales qu'économiques. Si la France s'est endormie sur ses lauriers, c'est peut-être d'abord à cause de ses rigidités. A l'exemple de celles du marché de l'emploi. Notre épais droit du travail, le smic et le CDI sont, il est vrai, très protecteurs. Mais ils ont aussi des effets pervers qui rendent notre marché du travail peu efficace. Ainsi, la France est le pays où le nombre de moins de 25 ans et de plus de 55 ans occupant un emploi est l'un des plus faibles de l'OCDE. Et le smic, s'il soutient le pouvoir d'achat, freine aussi les embauches dans les TPE et PME.

Ces rigidités se mesurent aussi du côté de notre difficulté à nous réformer. « A chaque fois que nous lançons une grande réforme, comme celle de retraites, nous nous arrêtons à mi-chemin ou nous contentons de mesures incomplètes », regrette Philippe Aghion, économiste à Harvard. Pourquoi ? Certains sociologues pointent du doigt les corporatismes de la société française, et la tendance du pouvoir politique à céder un peu trop facilement aux levers de bouclier à chaque nouvelle tentative de réformes.

D'autres désignent l'inflation des normes, la défiance des citoyens envers les institutions ou encore, la peur du change-

Les mots et expressions de la politique économique qui suscitent le débat

Austérité Pas une journée ne se déroule sans que les économistes ou hommes politiques n'utilisent ce terme, et pourtant, il n'en existe pas de définition précise ni faisant consensus.

Néanmoins, l'austérité désigne en général les politiques et mesures de rigueur, à savoir la hausse de la fiscalité ou la baisse des dépenses publiques, mises en œuvre dans le but de réduire le déficit public et, à terme, la dette publique.

Croissance potentielle Il s'agit de la croissance que peut atteindre un pays en temps normal, en dehors des aléas de la conjoncture, et conformément à ce que la structure de son économie (gains de productivité réalisés, évolution de la population en âge de travailler) permet. La croissance effective s'éloigne parfois de la croissance potentielle après une crise, comme celle de 2008, le temps, entre autres, que le taux de chômage en résultant se résorbe.

Multiplicateur budgétaire Cet indicateur établit que 1 euro dépensé ou économisé par un acteur public génère une hausse ou une perte de revenu pour l'économie du pays supérieure ou inférieure à 1 euro selon la valeur du multiplicateur. Ainsi, dans le cas d'une baisse de la dépense publique de 1 euro, un multiplicateur de 0,5 implique que le revenu national baisse de 0,5 euro. En 2013, le FMI a admis qu'il avait mal calculé le multiplicateur bud-

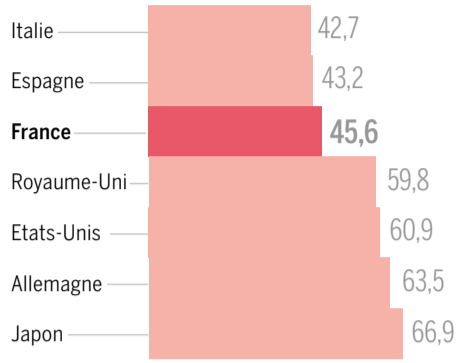
gétaire pendant la récession, notamment en Grèce. Autrement dit, il a sous-estimé l'impact récessif des mesures de rigueur appliquées par Athènes. **Politique de l'offre** Elle désigne toutes les mesures visant à augmenter la croissance potentielle en aidant les entreprises à produire plus de biens et services, à innover et à conquérir de nouveaux marchés. Par exemple, via une fiscalité plus attractive ou l'allègement des coûts de production.

Politique de la demande Il s'agit de toutes les mesures inspirées des théories keynésiennes, visant à augmenter la demande en stimulant les investissements publics, la consommation du secteur public, ou bien la consommation des ménages. **Politique conjoncturelle** Ce sont toutes les mesures mises en œuvre à court terme afin de soutenir la croissance ou au contraire freiner l'activité en cas de surchauffe de l'économie.

Politique structurelle Elle désigne les mesures de moyen et long terme qui visent à transformer les structures de l'économie, et ce afin d'augmenter la croissance potentielle. Exemple : les politiques de soutien à la recherche et à l'innovation. **Déflation** Il s'agit d'une baisse durable, généralisée et autoentretenu des prix. Certains économistes redoutent aujourd'hui que la zone euro y plonge. L'inflation était de 0,5% en juillet.

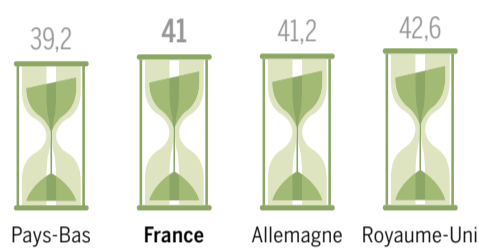
5 Le taux d'activité de nos seniors est l'un des plus faibles de l'OCDE...

TAUX D'EMPLOI DES 55-64 ANS EN 2013, EN %



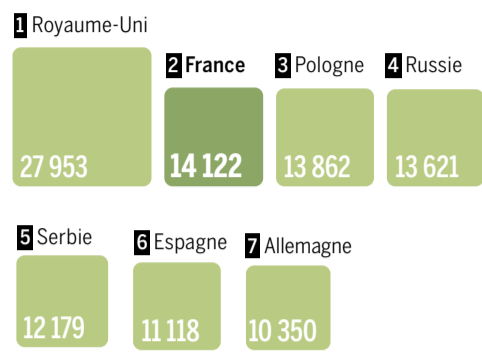
... mais nous travaillons autant d'heures par semaine que nos voisins

NOMBRE D'HEURES EFFECTIVEMENT TRAVAILÉES PAR SEMAINE PAR SALARIÉ OCCUPANT UN TEMPS PLEIN



6 La France reste un pays attractif pour les investisseurs étrangers...

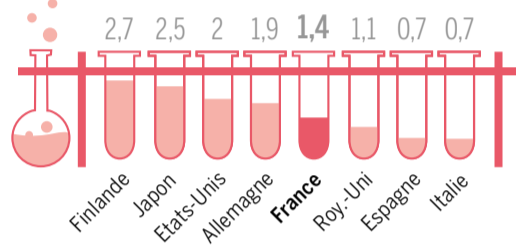
EMPLOIS CRÉÉS PAR LES IMPLANTATIONS DE PROJETS ÉTRANGERS* EN 2013



* Ouvertures de nouveaux sites de production ou extensions

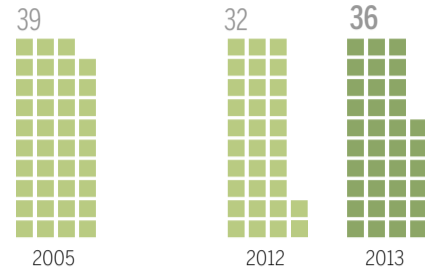
... mais nos entreprises investissent peu dans la recherche

DÉPENSES DE R&D DES ENTREPRISES, EN % DU PIB



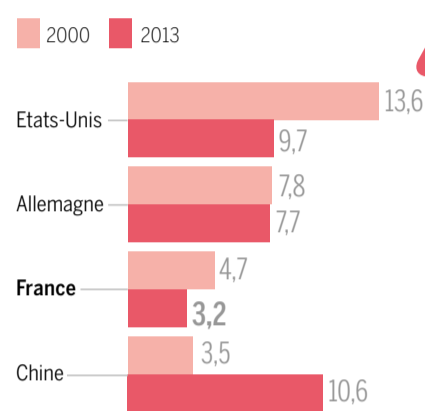
7 Les grands groupes français à l'international sont puissants...

NOMBRE DE GROUPES FRANÇAIS DANS LE CLASSEMENT « FORTUNE » DES 500 PLUS GRANDS GROUPES MONDIAUX



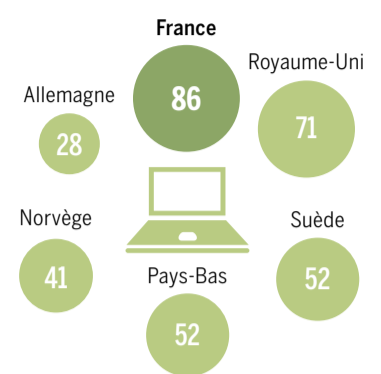
... mais nos parts de marché dans le commerce mondial diminuent

PART DES EXPORTATIONS DE BIENS ET SERVICES DANS LES EXPORTATIONS MONDIALES, EN %



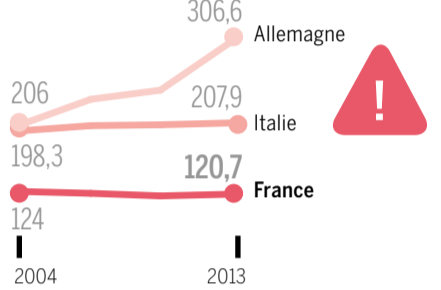
8 Nos start-up sont parmi les plus dynamiques d'Europe...

NOMBRE DE START-UP PARI LES 500 AFFICHANT LES PLUS FORTES CROISSANCES EN EUROPE, AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE



... mais nous avons trop peu de PME exportatrices

NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES, EN MILLIERS



SOURCES : EUROSTAT ; OCDE ; ERNST & YOUNG ; FORTUNE ; DELOITTE ; NATIXIS - INFOGRAPHIE LE MONDE

considérée comme le moteur de la zone euro aux côtés de l'Allemagne, peu vite, que notre pays peut encore compter sur de considérables atouts

de de l'Europe ?

ment. « Je crois surtout que la France est habitée par une série de mythes et idées fausses qui l'empêchent d'y voir clair et d'avancer », juge pour sa part Augustin Landier, de l'Ecole d'économie de Toulouse. Avant de citer : le mythe de la réindustrialisation, de l'Etat tout-puissant et réformateur ou encore, la crainte que le développement des services soit forcément synonyme de contrats précaires.

Comment relancer la croissance ?

Qu'ils soient du camp des Cassandre ou des optimistes modérés, les économistes sont d'accord sur un point : la France doit en faire davantage pour augmenter sa croissance potentielle – c'est-à-dire celle qui créera les emplois de demain. Les nombreux ouvrages et rapports sur le sujet détaillent des dizaines de politiques structurelles et mesures diverses et variées pour y parvenir. Il s'en dégage trois idées fortes.

La première est qu'il faut d'abord agir sur tous les leviers susceptibles de stimuler l'innovation. Ce qui implique entre autres de construire des ponts entre les recherches publiques et privée, aujourd'hui trop cloisonnées. Mais aussi de revoir notre système de formation afin de s'assurer qu'il délivre des diplômés correspondant à ce que recherchent les entreprises, en laissant le moins possible de demandeurs d'emploi sur le côté.

Deuxième piste : lever les rigidités structurelles pesant sur notre économie. Et cela n'est pas forcément synonyme de moins-disant social. Un exemple ? Les seuils sociaux déclenchant de nouvelles obligations pour les entreprises, comme celle de mettre en place un comité d'entreprise au-delà de cinquante salariés. En théorie, c'est une bonne chose. Mais dans les faits, beaucoup d'entrepreneurs s'arrangent pour rester juste sous les seuils, ou créent d'autres structures pour les contourner. Atténuer ces effets de paliers libérerait de l'énergie et créerait des emplois.

« Il faudrait aussi assouplir le droit du travail et faire un peu le ménage dans les professions protégées », suggère M. Aghion, à l'exemple des taxis, pharmaciens, plombiers, notaires... De fait, selon l'économiste Mouhamadou Sy, auteur d'une étude sur

le sujet pour France Stratégie, les prix dans les secteurs protégés non exposés à la concurrence internationale ont augmenté de 25 % entre 2000 et 2010, alors qu'ils ont baissé de 10 % dans les secteurs soumis à la concurrence. « Baisser les barrières dans les secteurs protégés augmenterait la compétitivité de notre économie tout en profitant au pouvoir d'achat », dit M. Cette.

Troisième piste, enfin : la réforme de l'Etat. Les économies à coups de rabet et à tous les échelons, comme nous le faisons depuis des années, rapportent peu et dégradent la qualité des services publics. Tout remettre à plat, en clarifiant les responsabilités dévolues aux collectivités locales et en supprimant les doublons dans le mille-feuille territorial, serait bien plus efficace.

Faut-il imiter le modèle allemand ?

C'est l'exemple qui revient sur toutes les lèvres lorsque l'on évoque les problèmes français : mal au point dans les années 1990, l'Allemagne a réussi à redresser sa compétitivité en pratiquant la modération salariale et en assouplissant son droit du travail. Pourquoi ne pas l'imiter ? « Cela n'a pas de sens, car nos économies sont structurellement très différentes : grandes entreprises et Etat centralisé chez nous, tissu de puissantes PME et fédéralisme outre-Rhin », explique Daniel Cohen, professeur d'économie à l'Ecole normale supérieure (et membre du conseil de surveillance du Monde). Sans oublier que, à l'époque, le grand défi de l'Allemagne était de réussir la réunification de l'Est et l'Ouest tout en luttant contre la concurrence des bas salaires en Europe de l'Est. Une situation qui n'a pas grand-chose à voir avec la nôtre aujourd'hui.

Selon les économistes, mieux vaut peut-être regarder du côté du Canada et surtout de la Suède. Ces deux pays ont eux aussi réussi, dans les années 1990, à réduire leurs dépenses et prélèvements publics tout en augmentant leur croissance potentielle sans trop éroder leur modèle social. La France pourrait ainsi s'inspirer du système de retraite suédois à « comptes notionnels », beaucoup plus lisible et surtout, soutenable financièrement car il s'autocorrige en fonction du vieillissement de la population et de la conjoncture.

Mais la grande leçon de ces pays est moins dans les recettes que dans la méthode. Ainsi, en Suède les deux grands partis de pouvoir se sont mis d'accord sur les réformes à mener, notamment en matière budgétaire, avant de les mettre en œuvre. Au Canada, le gouvernement, qui a mené des coupes parfois brutales, a quant à lui veillé... à ne pas mécontenter les syndicats plus que le patronat – et vice versa –, afin de ne pas donner le sentiment qu'il favorisait l'un des camps. Dans les deux cas, cela a facilité l'acceptation des réformes par la population et leur efficacité.

L'Union européenne peut-elle en faire plus ?

Sans aucun doute. Car si la croissance française est si anémique, c'est aussi parce que presque tous les Etats de la zone euro mènent, en même temps, des ajustements budgétaires pour redresser leurs déficits publics. S'ajoutent à cela les effets néfastes à court terme des réformes structurelles menées dans le sud de l'Europe. « Résultat : la consommation des ménages est à plat dans toute la zone euro, ce qui accentue les pressions déflationnistes et le risque de stagnation », résume Olivier Bouba-Olga, économiste à l'université de Poitiers. En rappelant que quand l'Allemagne s'est réformée au début des années 2000, ses exportations ont été tirées par la consommation du reste de l'Europe, ce qui adoucit les efforts à mener.

En d'autres termes : le Portugal, l'Italie et la France réformeront d'autant plus facilement leurs économies si dans le même temps, les pays qui vont bien – principalement l'Allemagne – soutiennent la demande européenne en consommant. Nos voisins d'outre-Rhin ont prévu d'augmenter progressivement le salaire minimum, ce qui va dans le bon sens.

Mais comme cela ne suffira probablement pas, nombre d'économistes estiment que l'Union européenne devrait aussi lancer de grands investissements. Par exemple, dans les infrastructures ou l'énergie. De quoi stimuler l'activité dans des secteurs riches en création d'emplois, tout en augmentant la croissance future du Vieux Continent. ■

MARIE CHARREL

« Le vrai problème, c'est l'excès de rigueur en Europe »

Questions à Daniel Cohen, économiste et professeur à l'Ecole normale supérieure

Etes-vous inquiet pour l'économie française ?

« Notre croissance, jusque-là proche de celle de l'union monétaire, a décroché depuis quelques mois : c'est nouveau. Mais le véritable homme malade n'est pas la France, c'est la zone euro. Celle-ci affiche l'excédent commercial le plus élevé au monde et souffre d'un indiscutable excès d'offre, tandis que les prix continuent de se tasser. C'est très inquiétant. »

Pourquoi la zone euro subit-elle une inflation trop basse ?

« Les Etats membres se sont lancés dans des ajustements budgétaires rapides, alors qu'il aurait convenu de les étaler. La plupart des économistes, y compris ceux du Fonds monétaire international, dressent le même constat. Le président de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, lui-même, l'a souligné : la consolidation budgétaire suivie par les Etats membres a résulté de contraintes institutionnelles spécifiques à la zone euro plus que de la crise. Il a insisté : pour sortir de l'ornière, la politique monétaire ne peut pas tout. Elle doit être accompagnée d'une politique budgétaire plus active des Etats. »

Comment soutenir la demande sans creuser les déficits ?

« Il faudrait d'abord revoir les règles budgétaires européennes. Celle des 3 % de déficit public courant, qui englobe sans distinction déficits structurel et conjoncturel, n'est pas pertinente. Pour juger si les finances publiques d'un Etat sont saines, le bon indicateur est le déficit structurel, qui éclaire sur la structure des prélèvements et des dépenses publiques, tout en excluant les variations de recettes uniquement liées aux aléas de l'activité. Si la Commission européenne ne s'en tenait qu'à cela pour juger si un Etat est en déséquilibre excessif ou non, les gouvernements retrouveraient une marge de manœuvre budgétaire. »

De grands projets européens seraient-ils pertinents ?

« Oui. En particulier les investissements en matière énergétique. Grâce au gaz de schiste, les Etats-Unis

profitent d'une incroyable baisse des prix de l'énergie, qui profite à toute leur économie. Et l'Union européenne ? Pour rester dans la course, elle devra disposer de solides sources d'énergie durable. C'est l'un des enjeux majeurs du XXI^e siècle. Il est urgent que nous bâtissions une stratégie commune en la matière. »

La France a-t-elle un problème d'offre ou de demande ?

« La question a en vérité peu de sens, car la France n'a pas le choix : elle doit agir sur les deux volets, en privilégiant les mesures qui stimulent à la fois l'offre et la demande. »

C'est le cas du logement : les mises en chantier sont clairement insuffisantes. Au-delà des incitations fiscales, il faut augmenter la construction de nouveaux logements en libérant les terrains, en menant une politique de grands travaux avec un objectif : faire baisser les prix, ce qui donnerait du pouvoir d'achat aux ménages et à l'économie dans son ensemble. »

De même, baisser les cotisations employées, n'en déplaie au Conseil constitutionnel, plutôt que les cotisations employeurs, permettrait de soutenir la demande de tout en favorisant l'embauche. Quelles sont les autres priorités ?

« Outre le logement, il y en a au moins trois. »

La première est la réforme de l'Etat : il est temps de réfléchir en profondeur à ce qui doit relever des collectivités locales ou de l'Etat, et de procéder à une répartition claire des compétences, qu'il s'agisse de santé ou d'éducation. »

La seconde est l'enseignement, de l'école à la formation professionnelle. Il faut réduire drastiquement les programmes dans les lycées pour redonner le goût d'apprendre et d'enseigner. Autre chantier éducatif : rapprocher l'enseignement supérieur et la formation professionnelle, pour que celle-ci délivre de vrais diplômes, notamment à ceux qui n'en ont pas. »

Et, trois, engager une vraie réforme de la fiscalité, avec une étape qui serait le prélèvement à la source que nous sommes parmi les derniers à ne pas mettre en place. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR M. C.

PRIX DU MEILLEUR ARTICLE FINANCIER

Rigueur de l'analyse, attractivité et originalité du style, vertu pédagogique : les ingrédients d'une réussite depuis 16 ans !

2015

Catégorie "Journalistes confirmés"

Benjamin ADAM

Catherine LE GALL

La Revue Dessinée

"Emprunts toxiques" (BD)

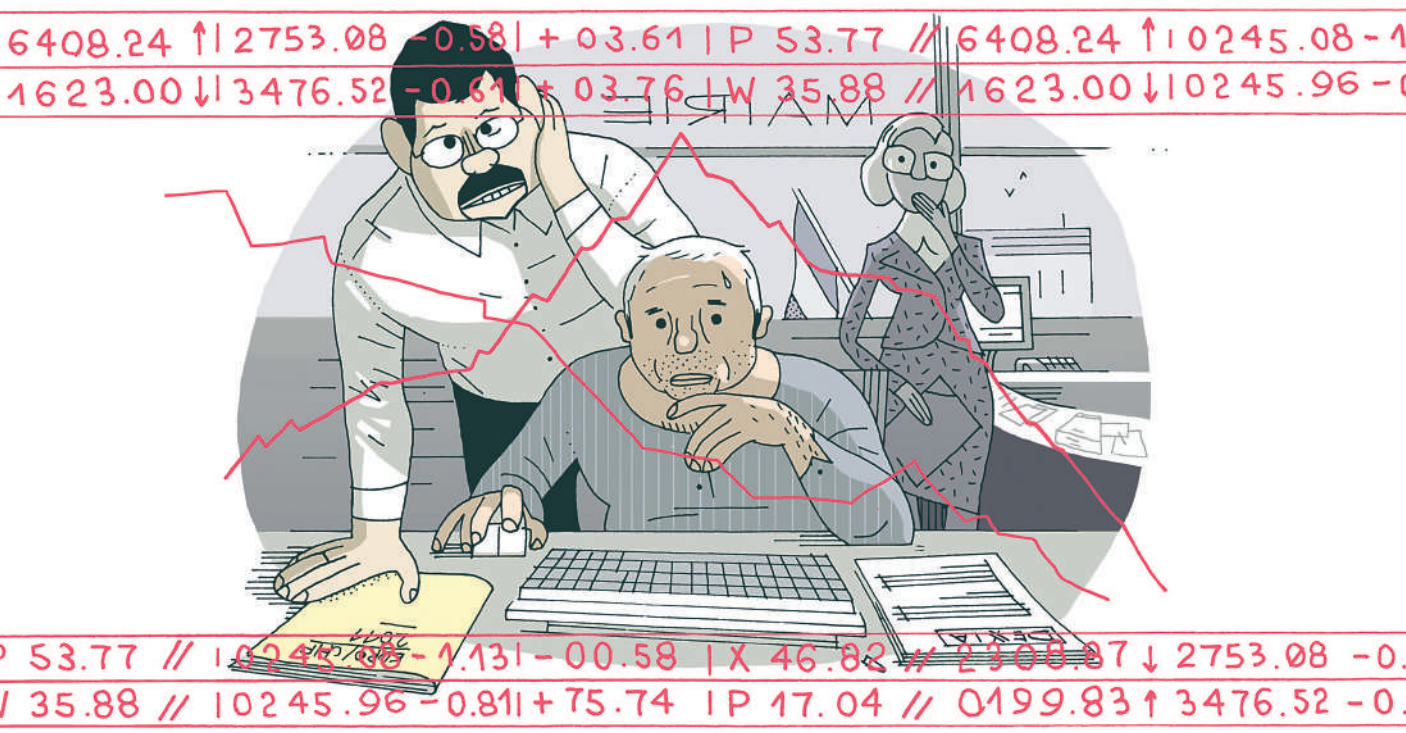


emprunts TOXIQUES

DOMMAGES ET INTÉRÊTS

C'est une véritable bombe à retardement! Depuis le début de la crise, en 2008, les emprunts toxiques font des ravages parmi les collectivités locales. Hôpitaux, HLM, départements et au moins 1500 petites communes sont condamnés à payer des taux d'intérêt supérieurs à 20%. Pour comprendre cette mécanique infernale, Catherine Le Gall et Benjamin Adam sont allés à Unieux, petite ville de 8700 habitants, qui tente de sortir des griffes de la banque Dexia, reprise par l'État. Une bataille juridique s'est engagée, lourde de conséquences...

**PAR CATHERINE LE GALL
ET BENJAMIN ADAM**



UNIÉUX

est une petite ville de la Loire.
Elle compte 8700 habitants.



Située tout près
de Saint-Étienne,



dans un bassin très
touché par la crise,

Unieux n'a pas eu la vie facile depuis
la fin des trente glorieuses.



Comme dans beaucoup de communes de la région,
la fin de la sidérurgie a fait beaucoup de dégâts.

Le nombre d'entreprises
a baissé, le chômage
a augmenté,



appauvrissant
la population.

Les rentrées fiscales,
principales recettes
de la commune,



ont chuté de manière
drastique.

Pourtant, des années
durant, la mairie a fait
comme si de rien n'était



et a augmenté
les investissements.

FÉVRIER 2008 | La rue principale d'Unieux a été refaite il y a peu et, ce soir, on inaugure la nouvelle médiathèque.



Les élections municipales sont dans moins d'un mois.

Le maire, Marcel Dautre, en place depuis 1989, est là avec son équipe.



Il prononce probablement un discours satisfait



autour de l'importance de la culture, des jeunes...

... louant, pour finir, sa propre action au service de la commune depuis vingt ans.



Il ne s'étend pas sur le mode de financement,

et on trinque.



Il ne vient en tête de personne de poser LA question :

COMMENT fait une commune endettée pour investir AUTANT?

Elle emprunte, bien sûr ! Mais elle emprunte pas cher, grâce à un nouveau produit que toutes les collectivités s'arrachent :

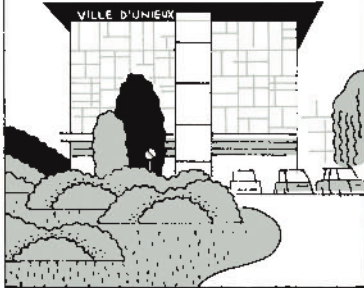
les EMPRUNTS STRUCTURÉS

← Les deux emprunts souscrits en 2007 →



* BPCE = Banque populaire-Caisse d'épargne.

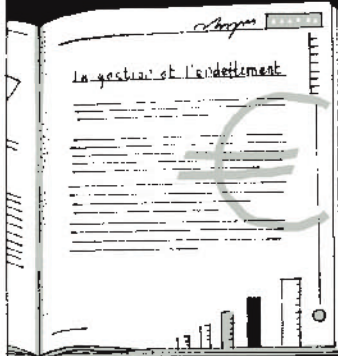
La mairie d'Unieux
a emprunté
en toute confiance.



Les deux établissements prêteurs sont
des partenaires de longue date des collectivités.



Comme il l'explique dans
la gazette de la mairie
datée de juin 2007...



... Marcel Doutra a
misé sur la rapidité
de financement.

Nous avons le choix
entre une intervention rapide,
la moins gênante pour les riverains
ou étalée sur une
douzaine d'années
pour ne pas recourir à l'emprunt.
Afin de perturber au minimum
la circulation et le commerce local,
nous avons choisi la réfection
sur 3 années

En effet, ce ne sont pas
des emprunts comme
les autres.



Ils sont calibrés
sur mesure.

Les deux premières années,
le taux est fixe et bonifié:
plus bas que le marché.



Quant à ce qui se
passe après,



on s'en préoccupe
à ce moment-là,

après les élections.



MARS
2008

Christophe Faverjon
est élu pour remplacer
Marcel Dautre.



Après dix-neuf ans de parenthèse
RPR-UMP, Unieux retrouve avec
lui un maire de gauche,

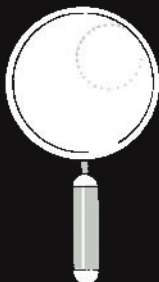
**FRONT
DE GAUCHE**

PCF

Parti communiste français

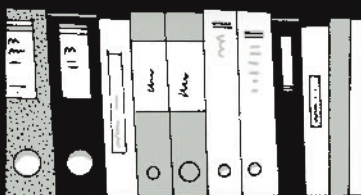
comme c'était le cas de 1945 à 1989.

Comme souvent
dans ces cas-là,



le nouveau maire
lance un audit sur les
finances de la ville.

Ce qu'il trouve
n'est pas habituel.



Unieux figure dans
le réseau d'alerte
préfectoral surveillant
les communes endettées.

À ce titre, depuis
un certain temps,
l'évolution défavorable de la
capacité d'autofinancement
jugée

préoccupante

aurait nécessité

**une politique
d'investissement
particulièrement
prudente.***

Incapable d'agir, comme il le clame
pourtant « en bon père de famille »,



Marcel Dautre a donc encore aggravé
l'endettement de la commune en 2007.

Tenez les enfants,
achetez ce que
vous voulez.

Mais votez
pour moi,
hein ?



* Source : Trésorerie du Chambon-Feugerolles.

Mais surtout, et c'est ce que découvrent Christophe Faverjon et son conseiller Raymond Molina...



... les emprunts contractés n'ont rien d'habituel : ils ne sont ni à taux fixe, ni à taux variable.



Jusqu'ici, il existait deux grands types d'emprunts :

le TAUX FIXE



L'emprunteur sait ce qu'il devra rembourser : c'est la sécurité.

et le TAUX VARIABLE



Plus bas à la signature : l'emprunteur fait le pari qu'il ne remontera pas.

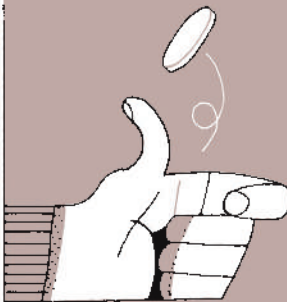
EN 1990,

les collectivités, comme les entreprises, se mettent à la

GESTION ACTIVE DE LA DETTE

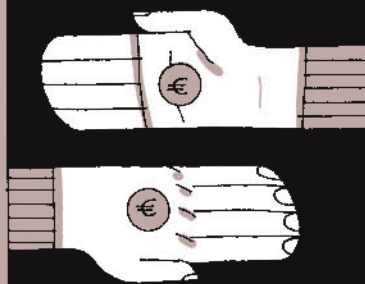
Selon l'évolution des taux, c'est le fait de faire passer l'emprunt de FIXE à VARIABLE, et inversement.

L'opération a un nom :



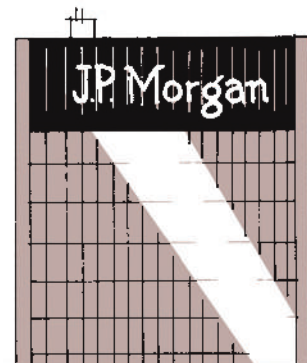
c'est un SWAP.

Elle a aussi un coût.



Renégocier son emprunt est payant.

C'est dans ce contexte qu'une banque invente les produits structurés.



PRODUITS STRUCTURÉS

Il s'agit d'exploiter cette demande de « gestion active de la dette » qu'ont les collectivités...

... et de leur vendre plusieurs produits en un, d'où le nom : « structuré ».

C'est nouveau et c'est moderne.

Le produit d'appel, c'est le taux fixe bonifié : plus bas que le marché.

Si une condition définie est remplie, l'emprunt passe à taux structuré.

Ici, le produit structuré est donc l'assemblage d'un emprunt à taux fixe et d'un SWAP.

JP Morgan vend l'idée à Dexia et invente tout un tas d'autres briques,

pour toutes sortes d'usages et de produits.

Mais soyons simples.

L'emprunt souscrit par Unieux en 2007 est l'archétype de ce qui encombre aujourd'hui les finances publiques françaises : il s'appelle **TOFIX DUAL**.

PHASE UN
2 ANS

BARRIÈRE

PHASE DEUX
25 ANS

Taux bonifié : plus bas que le marché.

L'OPTION S'ACTIVE SI

L'indice boursier X passe au-dessus d'une valeur Y.

Ici, l'indice boursier X est l'euro.

Tant que **1€** vaut plus que Y,

1,44 CHF
(FRANC SUISSE)

... l'option n'est pas activée. L'emprunt reste alors à 3,68 % pour un an.



Dès lors, le taux structuré obéit à cette formule :

$$5,68\% + \left(\frac{\text{variation du taux EURO/CHF}}{\text{EURO/CHF}} \right) \times 50\%$$

... qui répond aux variations euro/franc suisse.

Rassurez-vous, les maires ne l'ont pas mieux comprise que vous, puisqu'ils ont signé.



Mais alors, que vient faire le franc suisse dans cette histoire ?

C'est le moment de respirer un grand coup et de boire un bon verre d'eau.



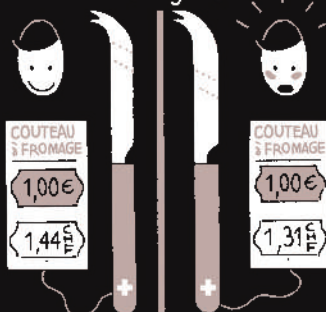
Lentement.

Prenons un entrepreneur.



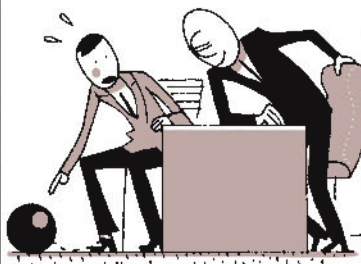
Il est français et vend beaucoup en Suisse.

Les variations dont on parle peuvent lui faire perdre de l'argent.



Ça lui fait peur.

Une banque d'investissement lui vend une assurance.



Il sera indemnisé si le franc suisse, en montant, lui fait perdre de l'argent.

Bien sûr, c'est très risqué pour la banque.



Si elle pouvait faire fructifier ce risque, ce serait mieux.

Alors elle invente les produits structurés.



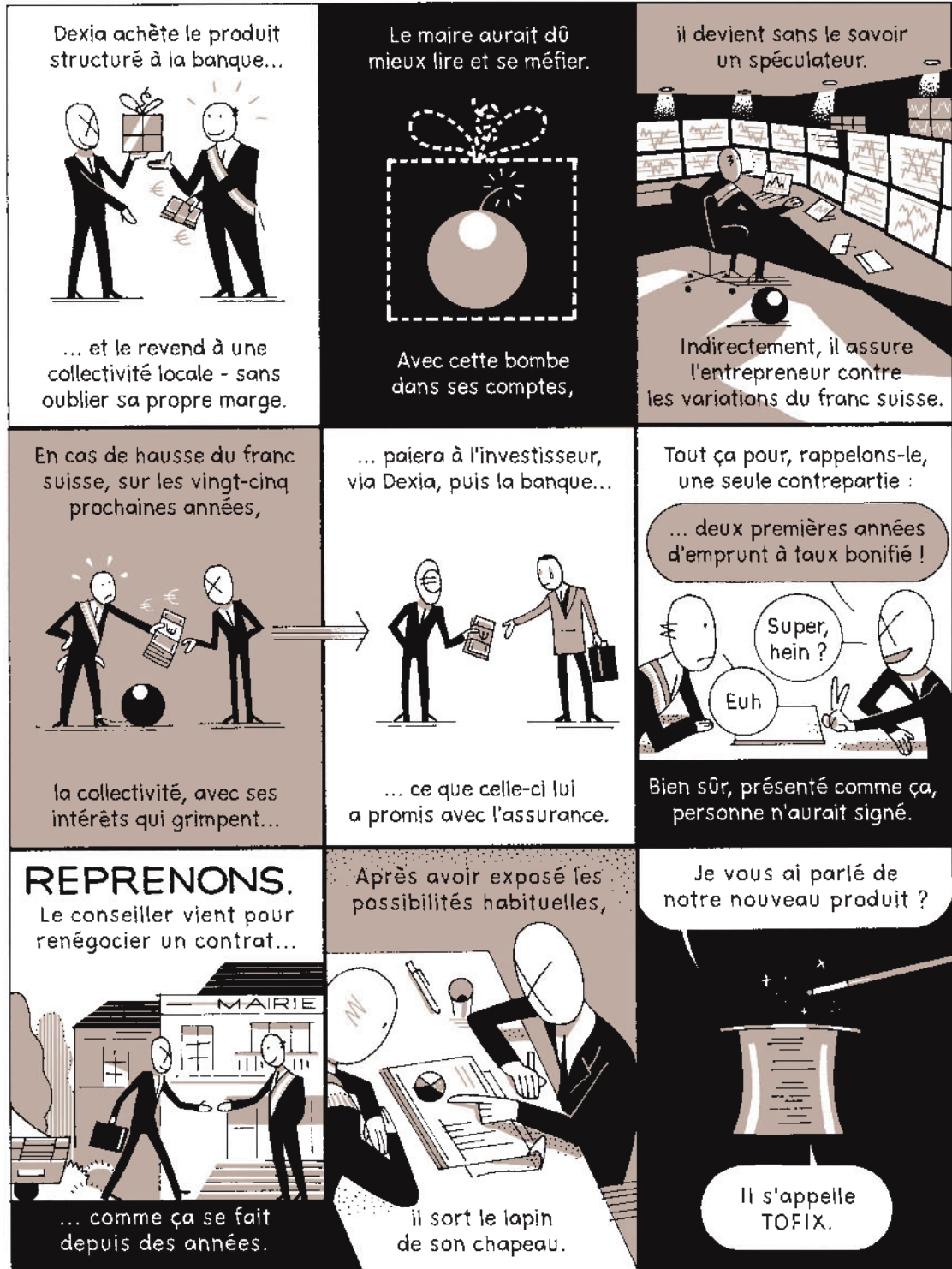
Le risque est intégré à un emprunt qu'elle vend.

La valeur de l'assurance (notamment la prime versée par l'investisseur)...



... permet de bonifier le taux d'intérêt des deux premières années.

emprunts TOXIQUES



Qu'est-ce que c'est que ce nom ?

TOFIX?



Toxic Dual aurait été approprié, mais Tofix Dual, pour un produit si volatil ?

Ça va plus loin que le nom de l'emprunt. La documentation commerciale entretient constamment le doute.

DEXIA
EXPERTISE FINANCIÈRE

Taux fixe - DUAL FIXE sur 27 ans

1^{re} phase de 2 ans
TAUX FIXE DE 3,68%

2^e phase de 25 ans
TAUX FIXE DE 3,68%

Arbitrage temporaire vers

Pour commencer, bien mettre l'accent sur le bénéfice :

Vous voyez, on a d'abord une période de deux ans bonifiée : c'est imbattable.

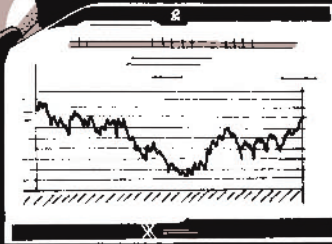
3,68 !

Et... ensuite ?
Après les deux ans ?

Ça alors !

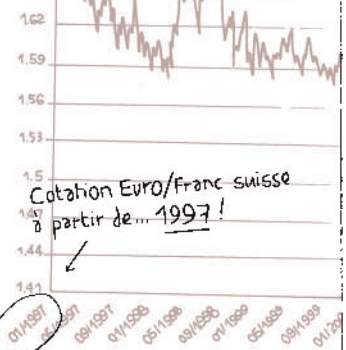


Présenter la valeur d'indexation avec sérénité.

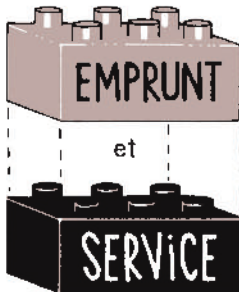


La valeur utilisée est stable depuis des années, pourquoi ça changerait ?

Il s'agit d'être convaincant : ne pas hésiter à s'arranger un peu avec les dates.



Bien sûr, étant à la fois



les produits structurés sont vendus plus cher par les banques.

Donc, pour finir, un dernier argument choc :

Je vous ai parlé de nos tarifs au cas où vous renégocieriez en structuré ?



À Unieux, la renégociation, d'ordinaire payante, était offerte pour la souscription à un produit structuré. *



À titre dérogatoire, l'indemnité de remboursement anticipé est de 0,00 EUR, sous réserve de la mise en place simultanée du prêt de refinancement décrit ci-après.

emprunts TOXIQUES

Mais les effets de manche et les remises n'expliquent pas tout.

Des collectivités locales,

n'auraient jamais signé de tels contrats avec une banque,

- a priori aussi éloignées des marchés financiers que la carpe l'est du lapin -

s'il ne s'agissait de Dexia.



DEXIA et ses commerciaux ne sont pas des banquiers dans l'esprit des collectivités.

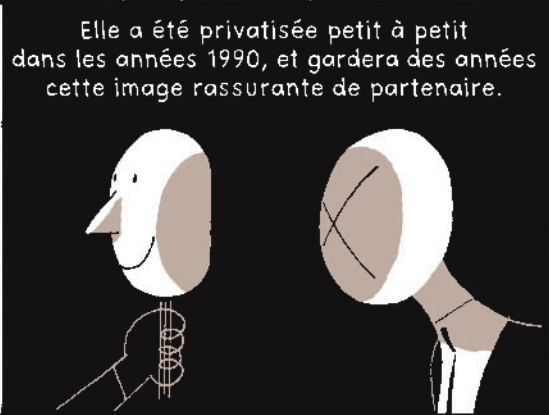


Dexia émane de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), l'organisme public qui finançait toutes les collectivités jusqu'en 1982.

Elle a été privatisée petit à petit dans les années 1990, et gardera des années cette image rassurante de partenaire.



1966 > 1987 1987 1996



Devenue privée, Dexia garde son rôle de conseil aux élus : analyses de la commune,

mais aussi publications dédiées, magazines, colloques techniques et remises de prix.

Pour tous, Dexia reste un partenaire des collectivités.



La privatisation n'a donc rien changé - en apparence.



Ce qui peut expliquer que tant d'élus se soient fait avoir.

Les commerciaux eux-mêmes sont là depuis des années...

Vous avez retapissé la mairie, non ?



Oui ! En début d'année, là.

C'est bien.



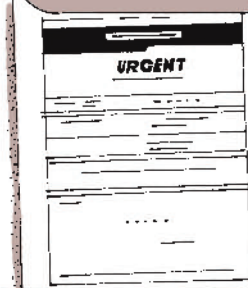
Je signe ici ?

Non, c'est un exemple de contrat.



Vous allez recevoir un fax du siège,

vous aurez trente minutes pour le signer et le renvoyer.



Après, c'est bon, c'est validé.

Aah.



Quand la nocivité réelle de ces produits éclatera au grand jour,

Dexia
La banque
qui a ruiné
5000
Communes

nombreux seront les souscripteurs qui diront :



Depuis le temps qu'on se connaissait, JAMAIS je ne me serais douté .



Effectivement, ce que propose Dexia est inacceptable.*

Pour un emprunt de **4 MILLIONS d'EUROS**
+
L'indemnité demandée est de **7 MILLIONS d'EUROS**

Soit près de **11 MILLIONS AU TOTAL**
pour repasser à un taux fixe à plus de 5 % !

Bien sûr, pour des questions d'éthique, c'était hors de question de payer ça !

Mais, même en admettant qu'on l'ait voulu...

C'était impossible pour nous de sortir une telle somme !

À ce moment-là, ça fait déjà deux ans qu'on discute pour rien.

clairement, on est en position inégale pour négocier.

À tous les niveaux, on est tout petits face à eux.

En attendant d'être prêts à les assigner, on se dit qu'on doit agir, faire un geste politique fort.

PRINTEMPS 2010



On prend rendez-vous avec le préfet pour lui expliquer ce qu'on a en tête.



Vous comprenez bien que... je ne peux pas vous autoriser à faire ça.

Par contre, si vous attaquez la banque, là...



* Source : Christophe Favrejon, rapport de la Commission d'enquête (n° 4030) sur le sujet, présidée par Claude Bartalone.

Conforté, le maire présente sa résolution au conseil municipal.



Ce que je vous propose, c'est de geler le taux à 3,99 %.

C'est le taux de l'époque !

On paie ça, mais on ne paie pas un euro de plus !

Ils n'ont pas rempli leur rôle ? On ne remplit pas le nôtre !

Et on ne leur demande pas leur avis !

LE GEL UNILATERAL

Une fois son contenu précisé, la délibération passe au vote.

Conseil Municipal Délibère :

contrat d'emprunt a été irrégulièrement contracté
tion très lourde de conséquences en impôts et u
panel
XIA a gravement méconnu la situation financière
priété réalisées sur le même type d'analyse que c
ce

Article 13 du contrat est modifié ainsi que suit :
et fixé une barrière de taux d'intérêt que la collec
respondant au taux fixe de l'époque.
commune se ré... de ne mandater qu... es com
responsable

Conseil Municipal

Ceux qui votent pour, levez la main.

C'est un acte fort pour la commune et il n'est pas sans risques,



mais la délibération est adoptée à l'unanimité du conseil - opposition comprise.

Évidemment, ce n'est pas autorisé, on ne modifie pas seul les termes d'un contrat !



Comme d'autres, le préfet aurait pu s'y opposer...

... et nous obliger à payer, en prélevant à la source.



il ne le fait pas.

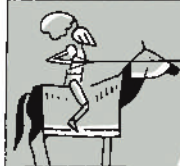
Dexia non plus ne réagit pas,



mais il n'y a pas de temps à perdre.

Unieux s'attache les services d'un avocat et prépare son assignation.





LE DÉBUT DES ASSIGNATIONS

Après de longs efforts de négociation, plusieurs élus sautent le pas.

Maurice Vincent, le maire de Saint-Étienne, assigne la Deutsche Bank en 2009.



C'est une brèche.



La Seine-Saint-Denis Conseil Général

aux finances plombées,

97% DE SA DETTE en PRODUITS STRUCTURÉS

déclare en février 2011 vouloir attaquer Dexia : c'est une première.

Notre assignation contre Dexia est déposée en avril 2011.



Nous sommes l'une des premières communes.

À plus d'un titre,

2011

est un tournant.



Avec la crise de la dette, le franc suisse s'envole...

... et avec lui, le taux de tous les produits structurés qui y étaient adossés.

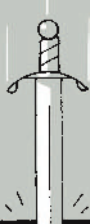
Swissy **TOFIX DUAL** Helvetix

Et ils sont nombreux !



Pour les collectivités locales françaises, c'est la catastrophe.

Les taux d'intérêt EXPLOSENT !



Ploeren

14%

au lieu de 2,96 %



Argenteuil

16%

au lieu de 3 %



Unieux

21%

au lieu de 3,68 %

Raison de plus pour attaquer. Mais sur quelle base ?



RÉUNION PUBLIQUE Unieux

Chez nous, à Unieux, les motifs juridiques sont de trois ordres :

D'abord, il y a le Défaut de Conseil

C'est le principal motif, qui se retrouve dans presque toutes les accusations.

Les banques n'ont pas plus expliqué la formule...

... qu'averti les élus des risques qu'ils prenaient.

Ceux-ci estiment donc avoir été au minimum mal conseillés.

À Unieux,...

... On maintient que ces produits n'auraient pas dû nous être proposés.

Plus technique, l'Asymétrie d'informations

Le prêteur en sait plus que l'emprunteur... et peut en tirer profit.

Par exemple, l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) n'est pas indiquée sur le contrat.

Capital restant dû (EUR)	Indemnité de remboursement anticipé dérogatoire (EUR hors rompus)	Intérêt non échu
662.445,75		191
372.000,00		191
334.445,75		191

Ni somme ni formule de calcul.

Plus généralement, il s'agit du manque de lisibilité de ces produits...

Pour qui n'est pas un expert en finance.

Et enfin, la Capacité du Maire

Pour emprunter au nom de la mairie, le maire doit avoir une délégation du conseil, et c'est à la banque de s'en assurer.

À Unieux, M. Doutré avait bien la délégation, mais elle était soumise au plafonnement ultérieur du montant

DÉCISION DU MAIRE AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

... qui n'a jamais été fait.

Marcel Doutré n'était donc pas habilité à signer ce contrat – et, que Dexia ne l'ait pas vérifié...

... C'est un point vraiment fort pour nous.



C'est une réalité pour de nombreuses communes, départements ou hôpitaux français,

les administrations sont étranglées par les emprunts toxiques :

Des emprunts contractés avant la crise et dont les taux d'intérêt s'envolent aujourd'hui...

31 AOÛT 2011 | L'EMBALLEMENT



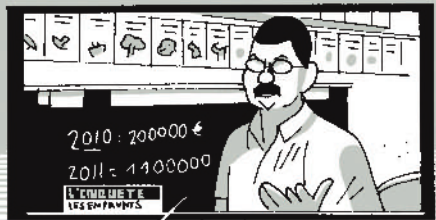
Après l'assignation, les médias nous sautent dessus.

Tf1 nous dit :

« On voudrait parler des emprunts toxiques, et on a vu que vous étiez en pointe. »



Nous ne paierons pas.



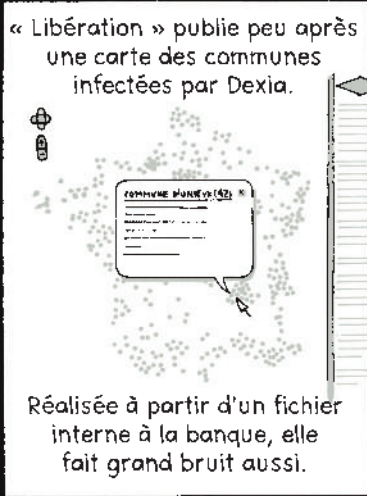
Nous paierons ce que la commune peut financer, ce qui correspond à un taux fixe de l'époque.



De très nombreux médias avaient déjà abordé le sujet. « Le Monde », Rue89...

Mais l'influence de TF1 est grande !

Ce reportage, pluraliste et complet, est un important coup de projecteur.



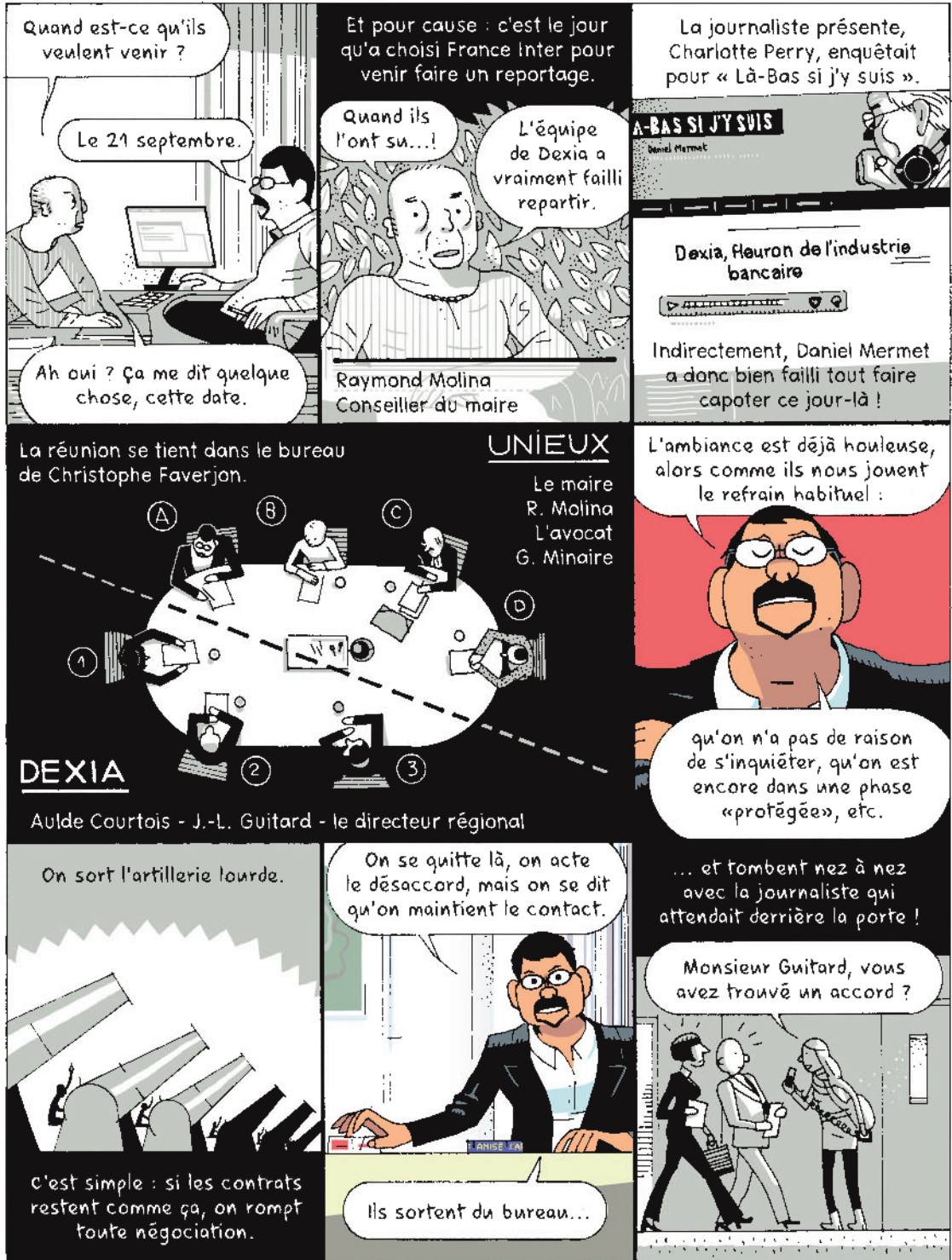
« Libération » publie peu après une carte des communes infectées par Dexia.

Réalisée à partir d'un fichier interne à la banque, elle fait grand bruit aussi.



L'agitation qui s'ensuit pousse enfin la banque à réagir.

Surprise : la direction de Dexia appelle et souhaite nous rencontrer.



Personne ne répond ?

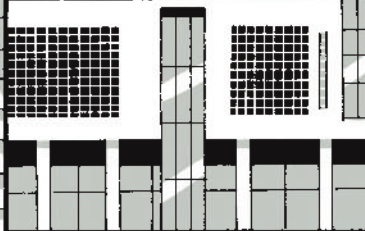


Attendez !

Bref, ils repartent.

FIN de L'AUTOMNE 2011

On revoit Aulde Courtois et Jean-Luc Guitard, à Lyon.



On sent qu'ils sont emmerdés avec nous, sûrement parce qu'on est une petite commune.

Et c'est vrai qu'avec ce que disent les dirigeants en public :

Ces produits sont réservés aux très grosses communes !



Comment justifier de nous avoir vendu ça à nous ?

On obtient ce qu'on n'osait même pas espérer :



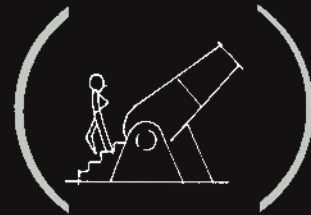
ils acceptent de prendre à leur charge le surcoût d'intérêts pour l'année 2011.

22-4, 18 % à leur charge !
l'engagement

il sera appliqué
à titre dérogatoire
un taux d'intérêt de **4,00 %**
pour
l'échéance du 1^{er} septembre 2011
et ce sans tenir compte du niveau
du cours de change
EUR/CHF

Très peu de communes ont obtenu ça. C'est une perte sèche pour la banque !

Outre la confidentialité, ils nous demandent, en contrepartie, de suspendre notre assignation.



On aura deux ans pour la relancer, sinon elle s'éteint.

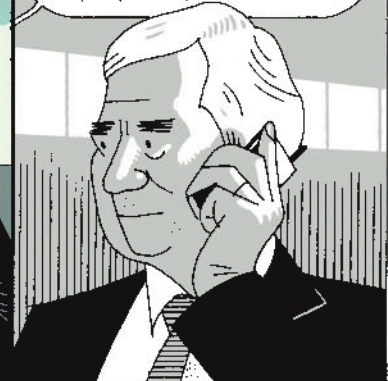
Suite à TF1, on se met à recevoir des appels d'autres communes.



C'est à ce moment-là que les choses ont commencé à s'organiser.

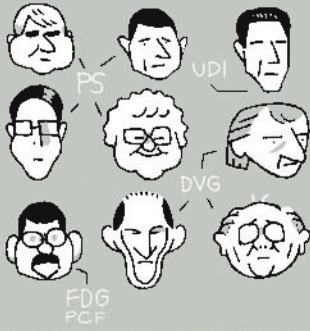


Monsieur Claude Bartolone, président du conseil général du 93, propose qu'on se fédère.



Mars 2011, neuf élus créent l' **APCET** ACTEURS PUBLICS CONTRE LES EMPRUNTS TOXIQUES

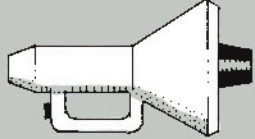
Au-delà d'une certaine pluralité politique,



le but est de coordonner l'action des avocats,

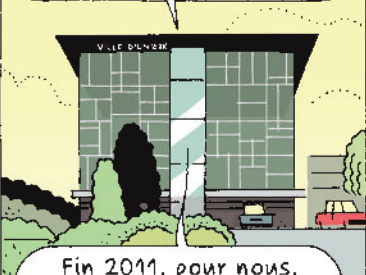


et de dénoncer la situation dans laquelle sont de nombreuses collectivités :




conseils généraux, municipalités, mais aussi offices HLM et hôpitaux.

Comme on dit, c'est compliqué d'avoir deux fers au feu...



Fin 2011, pour nous, c'est l'accalmie avec Dexia. Ils viennent de renouveler leur accord pour 2012...

... On peut se reconcentrer sur le deuxième emprunt souscrit en 2007 :



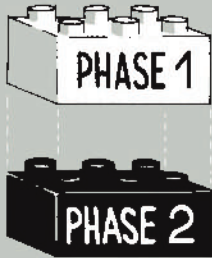
La BPCE.

On a discuté avec eux dès le début, hein, mais le danger était plus lointain.

La **BPCE** est issue de la fusion de la Caisse d'épargne et de la Banque populaire.

En 2007, le groupe a prêté **2 236 000€** à Unieux via sa filiale du coin, la Caisse d'épargne Loire Drôme Ardèche.

L'emprunt, comme celui souscrit avec Dexia, est un produit structuré.




Taux fixe bonifié : **2,34%** jusqu'en 2015.

Taux structuré : **2,34 +** formule de calcul Dollar US/CHF

L'échéance finale est dans 25 ans, en 2033.

... Et comme avec Dexia, on a cherché à renégocier, pour obtenir un taux fixe à 4%.



Et alors ?


 Ils étaient d'accord.
 ... à condition qu'on paie une soulte de
2,8
 millions d'euros, en plus du capital de départ !

Nous n'avons pas réussi à savoir comment cette somme était calculée.


Maitre Chavent
 Avocat de la ville d'Unieux

Vous pouvez passer avec l'assignation, Monsieur Faverjon ?


1^{ER} MARS 2012
 Unieux assigne la BPCE au tribunal de Saint-Étienne.

Après des lustres à discuter avec le commercial – à entendre le même discours : vous hurlez avant d'avoir mal, etc.



 L'assignation nous permet de rencontrer le nouveau directeur régional.

Tout ce qu'il nous dit, c'est qu'il nous a vus le jour de son arrivée à Saint-Étienne.



 Sur la télé de sa chambre d'hôtel : on venait d'assigner la Caisse d'épargne.

Pour le reste, la fermeté est absolue : le contrat a été signé, point.


 Et ensuite, c'est le point mort, ils refusent de nous rencontrer de nouveau.

2013 La mairie prépare une réunion d'information publique prévue pour le mois de mai.


 Ça fait deux mois qu'il ne s'est rien passé de notable autour des emprunts.


On était dans le bureau, à chercher un moyen de ranimer l'attention des médias.


 C'est quoi ?
 Des artisans, je crois, ils refont le parquet de la salle du Conseil.



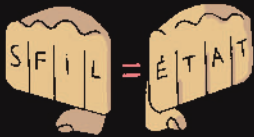
emprunts TOXIQUES

Il semblerait que ladite banque soit particulièrement offensive.




Elle pourrait utiliser ses propos contre le cabinet.

Or, les emprunts toxiques sont détenus par la SFIL*, c'est-à-dire l'État... Mais nous y reviendrons plus tard...



Bref. Le TEG, donc...

... On a donc tout de suite vérifié s'il n'y avait pas une faille de ce côté-là...



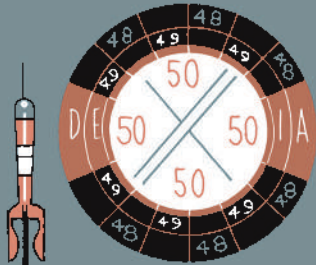
Mais le TEG figure bien comme il faut sur les contrats Dexia.

On s'est penchés sur la documentation fournie aux élus par Dexia pour présenter leurs produits structurés.

Quand on a vu la documentation, on s'est dit c'est bon !


c'est plié, on gagne demain !

Tout en approximations, contre-vérités et surtout totalement inadapté au client,




l'argumentaire commercial de la banque semble être une base idéale pour attaquer.

Et puis, travailler là-dessus, c'était bien plus... stimulant intellectuellement que le TEG.



Le TEG, c'est une histoire... formelle, presque triviale.


Rien n'est écarté pour autant : une assignation repose souvent sur plusieurs motifs juridiques.



Un principal et d'autres, dits subsidiaires.


Lors d'une réunion de travail avec un cabinet de financiers, la question du TEG revient.

Il ne figure pas sur les fax de confirmation...



Ah non ?

Si le fax de confirmation est envoyé au moment de la conclusion du contrat, alors le TEG doit y figurer.



* Société de financement local.


Il y a une jurisprudence allant dans ce sens.

« Le contrat se forme à la rencontre des consentements. »

Cour de cassation, 2000.

Un collaborateur de l'avocat X.

Récapitulons : vu comment se concluent ces prêts,



le FAX ^à valeur de CONTRAT

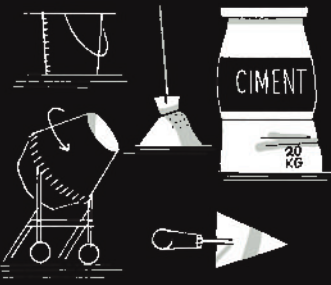
Mais si FAX = CONTRAT

Et que FAX ← ~~TEG~~

Alors CONTRAT ← ~~TEG~~

... Et dans ce cas, le contrat peut sauter !

Toutes les briques du raisonnement existent déjà.



Reste à construire le mur.

Notre avocat va alors en parler à des confrères, à un professeur de droit bancaire...

Tu as un peu de temps, aujourd'hui ?

Je voudrais te parler d'un truc, tu vas trouver ça farfelu, mais...

Tout le monde nous disait : « Vous avez raison, mais ça n'a pas de sens ! »

« Si c'est vrai, alors tous les contrats vont sauter. »

L'argument est développé et publié en avril 2012 dans une revue spécialisée.



Il n'est pas contredit.

FÉVRIER 2013

Il est utilisé pour la toute première fois dans l'affaire qui oppose Dexia au conseil général de la Seine-Saint-Denis.

TGI* de Nanterre

À la surprise générale**, l'absence de TEG sur le fax autorise le CG93 à ne payer que le taux légal, soit... **0,71%** AU LIEU DE **9%**!

* Tribunal de grande instance. **Sauf pour notre avocat !

emprunts TOXIQUES



Mais le bel optimisme affiché par Dexia n'est pas partagé par tout le monde.

PANIQUE À BERCY

'Le ministère des Finances n'avait pas du tout prévu cette décision.'



S'il fait jurisprudence, le jugement de Nanterre peut devenir un véritable gouffre pour l'État.



À ce stade, on le voit, les plus inquiets ne sont plus à chercher du côté de Dexia ni même des collectivités,



mais bien là, au ministère des Finances, à Bercy.

En effet, et cela s'est fait en plusieurs temps,



l'État est littéralement pieds et poings liés avec Dexia.



Une fois encore, la France et la Belgique n'hésitent pas une seconde.

Elles portent secours à Dexia,

... et s'en portent garantes.

En revanche, elles exigent une contrepartie :

sa liquidation.

Les contrats en cours restent à honorer, mais il n'y aura plus de nouvelles activités.

La banque, étant en voie de démantèlement, ne peut plus financer les collectivités.

Il faut trouver un nouvel établissement pour la remplacer.

Pour pouvoir emprunter sur les marchés, celui-ci devra passer par une structure habilitée à le faire.

On appelle ça un **VÉHICULE DE REFINANCEMENT**

Il y a justement une filiale de Dexia qui peut remplir ce rôle : DexMa.

DEXIA MUNICIPAL AGENCY

C'est elle qui détient les produits structurés de la banque.

L'État la rachète 1 euro début 2013 pour en faire son véhicule de refinancement.

En reprenant DexMa, il reprend ses dettes.

Les collectivités font désormais face à la SFIL* :

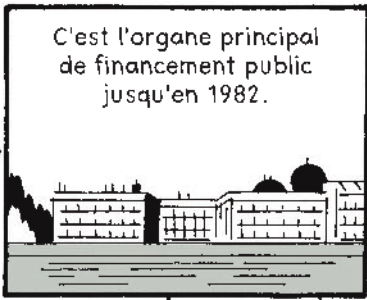
la nouvelle structure de financement des collectivités.

C'est ainsi qu'indirectement, en attaquant Dexia,

les collectivités attaquent l'État.

* Société de financement local.

D'ailleurs, c'est intéressant de remonter à ses origines.



Je veux devenir numéro un mondial du financement des collectivités.



Sous l'impulsion de **PIERRE RICHARD** son président



Sa subdivision aux finances locales est l'ancêtre de Dexia

à ne pas confondre avec

La CAECL devient privée en 1993



Alliance avec une banque de dépôt belge pour pallier **UN MANQUE DE FONDS**



UNIEUX

renommée



Détient 90 % des emprunts toxiques

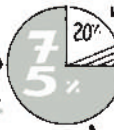
dont

2011

Dexia s'effondre



L'ÉTAT RECAPITALISE à



5% La Banque postale

L'ÉTAT qui a besoin de la remplacer

RACHÈTE UN euro symbolique!

SFIL VOUS ÊTES ICI ↑



* Acteurs publics contre les emprunts toxiques. ** Communiqué de presse du 18 juin 2013.

Désormais, les contrats resteront valides que le TEG y figure ou pas.

NOUVELLE RÈGLE!

HAHA!



Mais il ne s'agit pas que des futurs contrats : la loi serait rétroactive.

La rétroactivité est interdite en droit, sauf si l'intérêt général du pays est en jeu.



L'État a repris à sa charge les emprunts toxiques et fait peser le risque sur les finances publiques... cela relève-t-il vraiment de l'intérêt général ?

Quoi qu'il en soit, si ce texte passe, les collectivités n'ont plus aucun recours...



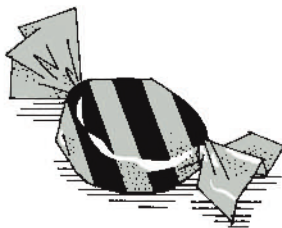
Elles protestent !

Le projet est ajourné, mais seulement de quelques mois.



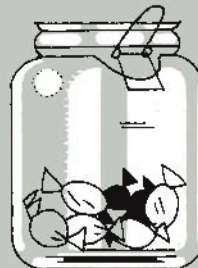
Il refait surface à la rentrée, presque à l'identique, dans le projet de loi de finances 2014.

Seule différence : pour faire passer la pilule,



l'État ajoute une compensation.

Un fonds d'aide est créé pour aider les communes à « sortir de l'emprunt ».



L'initiative est sauvée, malgré l'insuffisance des fonds mobilisés.

Emprunts Dexia restants : ± 10 MILLIARDS d'€



c'est peanuts !

En plus, il y a des conditions pour accéder à l'aide.



Une réunion du bureau de l'APCET est programmée à l'annonce du projet de loi.



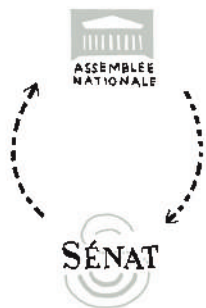
La gauche est revenue au pouvoir il y a quelques mois.

emprunts TOXIQUES



* Président du conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Pendant ce temps, le projet de loi fait la navette...



... sans inflexion pour l'instant.

C'est Christian Coigné* et moi qui décidons d'aller au bout.



On organise une conférence de presse chez moi, à Sassenage.

20 DÉCEMBRE

Ils annoncent leur intention de déposer un recours contre la loi.



« L'article 60 du projet de loi de finances méconnaît l'intérêt général au profit de l'intérêt des banques », a dénoncé M. Coigné.

« Cet article fait le choix d'un blanc-seing aux banques, contre les collectivités locales et contre les contribuables », a renchéri M. Faverson.



L'idée, c'était de rendre ça public, d'interpeller les députés !

Déposer un recours devant le Conseil constitutionnel, ce n'est pas rien.

LOI

Pour déférer la loi dans son ensemble, il faudrait réunir

SOIXANTE députés ou sénateurs...



... en onze jours !

En effet, la loi de finances entre en application au 1^{er} janvier.

En plus, on est en période de fêtes !



On a de la chance : la droite dépose le recours, comme à chaque loi de finances quand elle est dans l'opposition.

Dès lors, il devient possible de ne contester qu'une partie de la loi,



en rédigeant un mémoire constitutionnel, joint au recours.

L'avocat de la commune, maître Chavent, la sénatrice Cécile Cukierman et maître Feron-Poloni s'y attendent.



* Maire de Sassenage. ** « Dauphiné libéré », 20 décembre 2013.

L'article 60 est soit non constitutionnel, soit non conforme à la Convention européenne des droits de l'homme.

Maître Feron-Poloni
Avocate au barreau de Paris

Le mémoire est prêt dans les temps

MAIL

CONSEIL CONSTITUTIONNEL

et intégré au recours.

29 DÉCEMBRE

Lendemain de fête difficile à Bercy :

le Conseil constitutionnel rend sa décision.

Le fonds d'aide passe, mais l'article 60, devenu 92, est censuré !

OUI

NON

Selon les « sages » du Conseil constitutionnel,

son champ d'application ne serait pas assez défini entre particuliers et collectivités.

Emprunts toxiques : l'État rate son amnistie bancaire

NICOLAS COHEN

Récit Les espoirs de Bercy de ne pas assumer les fautes de Dexia ont été cloués par le Conseil constitutionnel

Il lui est aussi reproché de ne pas assez chiffrer le danger potentiel pour l'État,

et, pour finir, d'être un « cavalier législatif ».

L'expression désigne le fait de glisser dans un gros projet de loi un article controversé pour qu'il passe en douce.

Maigre consolation pour Bercy, ces deux motifs suffisant à la censure,

la question de l'intérêt général a été abordée, mais n'est pas décisive.

Ça laisse le champ libre pour retenter le coup,

et ça ne tardera pas : la facture potentielle pour l'État avoisine les 17 milliards d'euros !



MARS 2014

ça va, là ?



Ce serait mieux avec une cravate, mais tu le sais !

La campagne pour les municipales bat son plein.



À l'instar de beaucoup de communes exposées,

Depuis 2008, la dette a été réduite de 30 % à Unieux...

il est souvent question d'emprunts toxiques pour ces élections, à Unieux.



On communique sur ce qu'on a fait... c'est une part de notre bilan.



Ses opposants, ralliés à une conseillère de l'ancien maire Marcel Dautre,

Babeth Luya,

Venez, entrez !



ne croient pas au combat de Christophe Faverjan.

c'est du marketing politique.

De la politique-spectacle.

Bernard Chapelon
Ingénieur commercial



La situation était loin d'être catastrophique.

c'est un tissu de mensonges.

c'est l'arrogance communiste qui nous intoxique depuis 6 ans.

Babeth Luya
Courtière en assurances (retraîtée)



Leurs arguments, oscillant entre malveillance, désinformation, naïveté et mauvaise foi

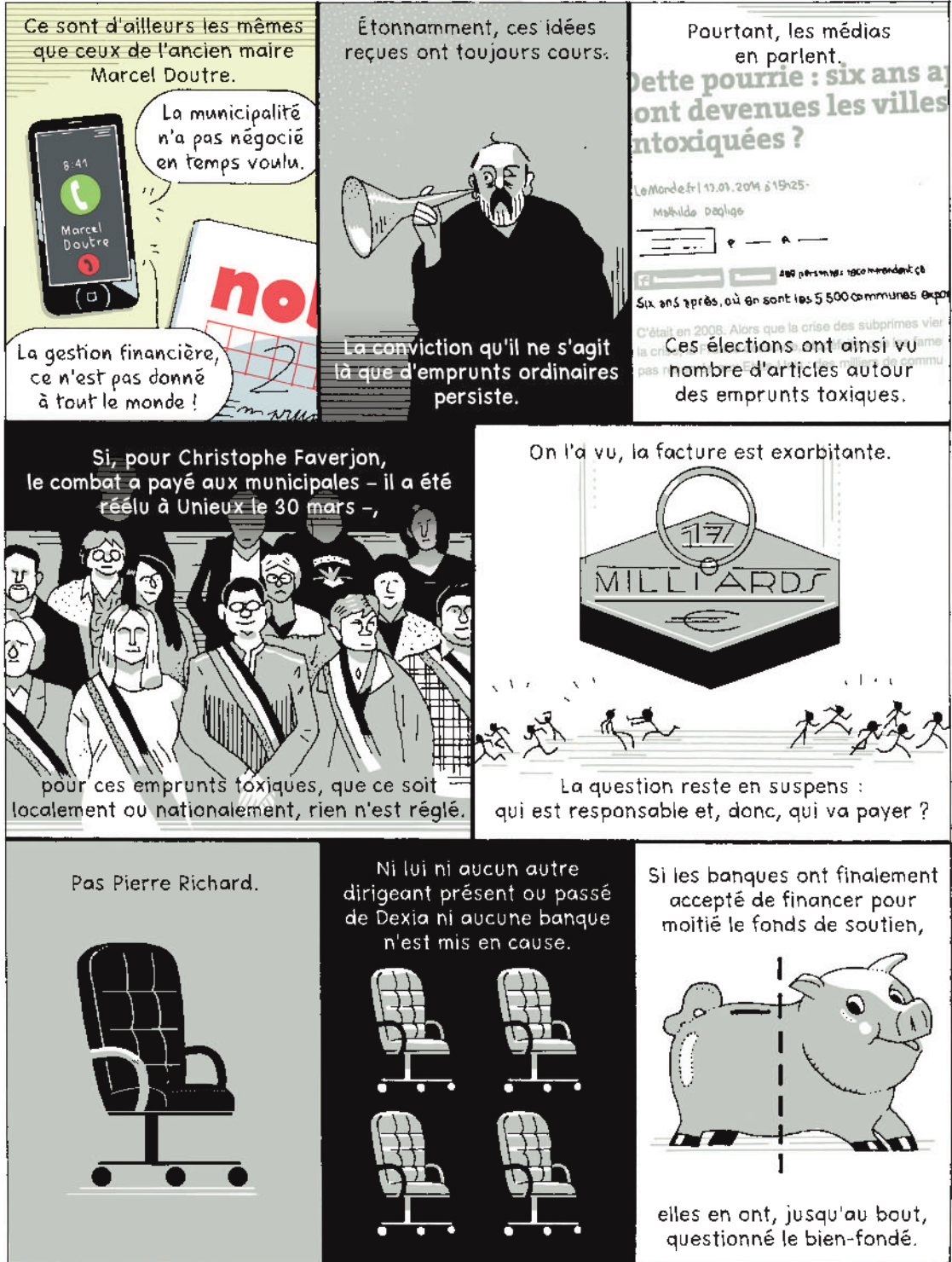
Vous êtes Madame Soleil ?

Il se peut très bien que ce soit une bonne affaire !

Ou une très bonne !

Moi, je reprendrai tous les dossiers, et je renégocierai tous les contrats.

marquent surtout une réelle méconnaissance du problème.



La crise financière
les a certes contraintes
à de nouvelles règles,

Charte Gissler
Bonne conduite des banques
et devoir d'information



- les emprunts les plus
dangereux étant désormais
interdits à la vente.

Mais il ne faut pas, pour
autant, compter sur les banques
pour faire amende honorable.

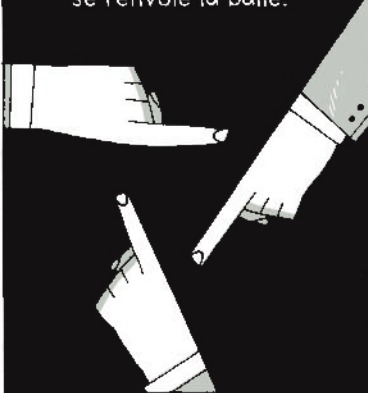


Jointe en mars 2014,
la BPCE répondait ceci :

La banque connaissait
très bien la situation
de la ville (sic) et leur
a proposé, j'en suis sûre,
le meilleur produit.



C'est bien simple, banques
ou politiques, tout le monde
se renvoie la balle.



Comme le disait M. Fillon en
octobre 2011 à l'Assemblée :



Tout le monde a laissé
Dexia dériver.

Les enfants le savent bien :
quand c'est la faute
de tout le monde,

PUNITION COLLECTIVE (200 fois)
je ne jouerai plus avec
les produits financiers
trop compliqués pour moi.



c'est la faute de personne.

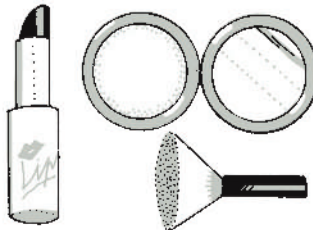
Au fil du temps, les
communicants reprennent
la main, les termes changent.



Depuis qu'il est impliqué,
l'État ne parle plus d'emprunts
« toxiques » mais « sensibles ».

MAI 2014

L'article 92 censuré
en janvier a été réécrit.




Inscrit à l'agenda du conseil
des ministres le 23 avril,

il a été étudié au Sénat
vingt jours après, le 13 mai.

L'objectif : « sécuriser »
les prêts structurés.



Entre les deux, Michel Sapin,
qui a rarement si bien porté
son nom, n'a rien laissé filtrer.

<p>Le fonds de soutien, voté en décembre, a vu ses décrets d'application publiés.</p>  <p>Il sera donc financé à parts égales par l'État et les banques.</p>	<p>La loi de validation, elle, a été présentée à l'Assemblée nationale le 10 juillet 2014,</p>  <p>exactement dans les mêmes termes qu'au Sénat.</p>	<p>Le danger pour l'État a été chiffré, et seuls les produits structurés sont concernés.</p> <p>CONSEIL CONSTITUTIONNEL</p>  <p>répondant aux reproches formulés par le Conseil constitutionnel en décembre.</p>
<p>AUJOURD'HUI*</p>  <p>Environ 200 procédures contre la SFIL sont en cours.</p>	<p>Il n'y a encore pas DU TOUT d'urgence pour la SFIL.</p>  <p>230 assignations mais seulement quatre décisions.</p>	<p>Pour l'instant, elle repousse les jugements par différentes manoeuvres juridiques...</p>  <p>Elle gère très bien ses contentieux.</p>
<p>À UNIEUX Pendant ce temps-là, les habitants s'interrogent...</p>  <p>On se demande forcément comment on a pu souscrire de tels emprunts ?</p> <p>Je vais payer une double peine : comme employé et comme contribuable.</p> <p>Comment on a pu en arriver là ?</p> <p>Maintenant, on doit aller à l'économie.</p> <p>Police M. M. Bigonnet</p> <p>Michel Gourget Employé municipal</p> <p>Brigadier Bigonnet Police municipale d'Unieux</p>		<p>... et Christophe Faverjon continue de se battre contre les banques.</p>  <p>Dexia, on les a revus une fois depuis le démantèlement.</p> <p>Un type tout seul, à Lyon, dans les anciens bureaux, tout vides.</p>

* À l'heure où nous imprimons, nous ne connaissons pas la teneur exacte du texte et les suites qui seront données par les acteurs de cette histoire.

On lui a dit qu'on ne voulait
toujours pas payer,
comme en 2011 et 2012.

DEXIA
bonne année 2011!

DEXIA
bonne année 2012!

Quand on a reçu la facture
en septembre 2013, le taux
était de 15 ou 16 %.

La différence, c'est que
maintenant, c'est la SFIL
qui réclame !

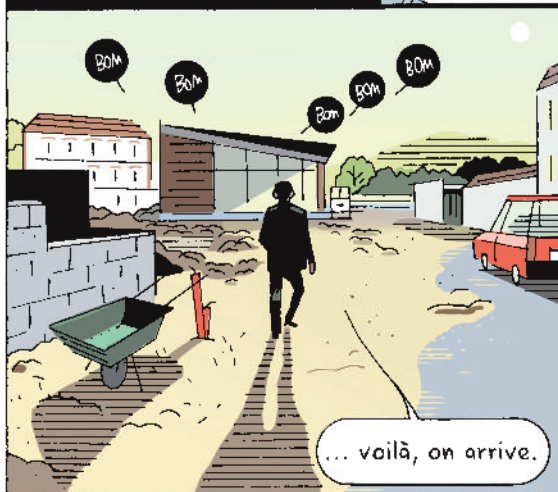


On a payé 4 %.
Pour l'instant, on n'a pas
de nouvelles... On verra.

Ce n'est pas sans risque.



Sans accord écrit,
la SFIL peut leur
réclamer la soulte et
le capital restant dû,
à tout moment.



... voilà, on arrive.

Ce restaurant scolaire, nous
coûte au total 600 000 euros.

Il est
bientôt fini,
maintenant !

Il fallait faire
quelque chose,
l'ancien local était
vraiment décati.

c'était là !
Vous voyez, c'était
pas du luxe, hein !

La première année, quand on
a gelé le taux, vous savez :

Ça représentait
exactement 600 000 €..

On n'a pas payé, et à la
place, on a construit ce
restaurant scolaire.

Ça, c'est du concret.